



Évaluation et gestion environnementale de la vigne à l'échelle de la parcelle et du millésime

MARIE THOLLET-SCHOLTUS

INRA - 42 Rue Georges Morel - 49071 BEAUCOUZE

Orateur : **GERARD BARBEAU**

Le contexte réglementaire environnemental a beaucoup évolué ces dernières années. En France, la mise en œuvre d'Ecophyto 2018 et au niveau européen, la directive-Cadre sur l'Eau obligent la viticulture à adapter ses pratiques. Par ailleurs, les changements climatiques qui peuvent engendrer de nouvelles contraintes techniques obligent aussi les viticulteurs à repenser leurs itinéraires techniques.

La méthode INDIGO[®] d'évaluation environnementale des pratiques viticoles consiste en une série d'indicateurs sous forme d'une note de 0 (très fort risque environnemental) à 10 (aucun risque environnemental) avec un seuil à 7 (risque environnemental acceptable) a été appliquée à des parcelles des 4 sous-bassins de production du Val de Loire pour l'itinéraire technique de 2008.

L'évaluation du risque d'impact environnemental à l'aide d'indicateurs, est un moyen de transmettre aux viticulteurs les connaissances scientifiques et les innovations techniques notamment, pour proposer aux viticulteurs des itinéraires culturels innovants et les aider dans leurs stratégies techniques. Toutefois, les résultats obtenus en Val de Loire, n'ont pas différencié les systèmes de production (AB, PI, CONV) mais vont au-delà en permettant les différenciations des systèmes de conduite adaptés aux conditions des millésimes et à la liberté de choix de stratégie du viticulteur au sein même d'un cahier des charges.